



## Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

### 3314 - Equipements sportifs

#### Aide aux équipements sportifs et socio-éducatifs

#### Rapport n° CP/2015/377

#### Service gestionnaire :

Service des sports

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'attribution de subventions aux communes, groupements de communes pour la construction, la transformation et la mise aux normes d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Le Département participe au financement des équipements sportifs et socio-éducatifs construits ou rénovés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale dans le cadre des contrats de territoires. Il contribue ainsi à renforcer le maillage territorial et permet de rapprocher l'offre sportive et socio-éducative de tous les bas-rhinois.

Outre cet objectif d'aménagement du territoire, un enjeu majeur de ces aides est de maintenir le patrimoine aux normes, à niveau et attractif. En effet, la plupart des équipements ont été construits dans les années 1970-1990 et nécessitent d'importants travaux de mise aux normes et de modernisation pour les adapter aux évolutions des pratiques sportives et aux exigences des usagers.

Enfin, l'aide aux projets intercommunaux structurants vise à encourager la polyvalence, la mutualisation et un partage accru des équipements.

Ainsi, par cette posture volontariste, le Département contribue fortement au développement des pratiques sportives et des activités socio-éducatives sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre, en annexe, 101 propositions de subventions pour un montant total de 5 782 461,68 € dont 58 subventions pour des équipements sportifs représentant 3 459 451,37 € d'engagements et 43 subventions pour des équipements socio-éducatifs représentant 2 323 010,31 € d'engagements. Ces propositions de subventions correspondent aux engagements inscrits dans les contrats de territoires de génération 1 ou 2.

Ces 5,8 M€ de propositions de subventions s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation de programme dédiée aux équipements sportifs et socio-éducatifs de 6M€ votée lors du Budget Primitif 2015. Cette autorisation de programme n'étant pas dotée de crédits de paiements en 2015, les premiers versements de ces subventions ne pourront intervenir qu'au titre de l'exercice 2016.

En application de notre règlement financier, les subventions supérieures à 100 000 € feront l'objet d'une convention financière ou d'un avenant précisant notamment les conditions de mise en place d'une signalétique départementale dans l'équipement cofinancé. Seize subventions sont concernées par cette disposition.

Ces subventions émanent à l'AP 2015/3 « EQUIPEMENTS SPORTIFS & SOCIO-EDUCATIFS » :

Montant de l'AP : 6 000 000 €

Montant disponible sur l'AP : 6 000 000 €

Crédits proposés : 5 782 461,68 €

Tous les dossiers sont conformes à la programmation prévue dans les contrats de territoires correspondants. Les maîtres d'ouvrage ont déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 5 782 461,68 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés à la présente délibération;*
- *approuve les conventions financières et avenants à intervenir entre le Département et respectivement les communes de Barr, Bernardswiller, Eschbach, Kirrwiller, Lichtenberg, Muhlbach-sur-Bruche, Schiltigheim, Hegeney, Marckolsheim, Ohlungen, Rosheim, Westhoffen, la communauté de communes de la Mossig et le SIVOM de la Région de Wissembourg bénéficiaires de plusieurs de ces subventions ;*
- *autorise son président à signer ces 14 conventions et les 2 avenants. Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY